

2020-038-Signalement Airbus (sécurité aérienne aux Etats-Unis et corruption en France)

Expéditeur : norbert jacquet (norbertjacquet@yahoo.fr)

À : afa@afa.gouv.fr

Date : lundi 24 octobre 2022 à 09:56 UTC+2

Bonjour,

Aux Etats-Unis la justice fédérale (la Cour de district des Etats-Unis pour le district Nord du Texas) a remis en cause la validité d'un accord douteux entre l'exécutif américain (Department of Justice) et la société Boeing et elle juge que les décisions de Boeing ayant conduit aux deux accidents de 737 MAX (refus de délivrer des informations sur le fonctionnement du système de correction automatique MCAS des commandes de vol) sont des crimes (qualification de la loi fédérale américaine) ce que les plaignants peuvent faire valoir.

En France, au tribunal judiciaire de Paris, se déroule actuellement le procès truqué du drame du vol AF447 Rio-Paris, visant à tenter de masquer des défauts du même ordre dans les commandes de vol.

La corruption continue à faire des ravages (1).

Meilleures salutations.

Norbert Jacquet

[Web général](#) - [Vidéos](#) - [Images / documents](#)

- [Justice française criminelle \(Boeing 737 MAX\)](#) (10 juillet 2020)
- [La commission Bernalicis et les magistrats faussaires](#) (13 septembre 2020)
- [Démocratie et justice française : où va l'Europe ?](#) (11 janvier 2021)
- [Macron, l'armée, la justice : où va la France ?](#) (30 avril 2021)
- [Jakubowicz, LICRA, Grand Orient de France \(crashes aériens\)](#) (28 février 2022)

(1) [Coup de tonnerre aux Etats-Unis \(sécurité aérienne\)](#)

U.S.

Boeing 737 MAX Criminal Settlement Can Be Challenged, Judge Rules

Federal district judge says families of those killed in crashes have rights as crime victims but hasn't yet decided how to proceed



Coup de tonnerre aux Etats-Unis (sécurité aérienne)

Norbert JACQUET

Aux Etats-Unis la justice n'hésite pas à remettre en cause un accord douteux entre le gouvernement américain et ...